

Collectif des Fauconnières 5
p/a Doris Hirt
Ch. des Fauconnières 5
1012 Lausanne

collectif.fauconnieres@gmail.com

Au Conseil Communal
Place de la Palud 2
1002 Lausanne

Lausanne, le 02.09.2025

Mesdames, Messieurs,

Nous déposons la pétition suivante adressée au Conseil Communal et à la Municipalité de Lausanne pour la préservation de l'ensemble architectural exceptionnel des Fauconnières 5 et du caractère particulier du chemin des Fauconnières (1012 Lausanne).

Cette pétition est munie de 572 signatures, dont 292 ont été récoltées en personne et 280 en ligne via le site *petitionenligne.ch*.

En vous remerciant de l'attention que vous allez accorder à ce dossier, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Le collectif des Fauconnières 5

Collectif des Fauconnières 5
p/a Doris Hirt
Ch. des Fauconnières 5
1012 Lausanne

Au Conseil Communal
Place de la Palud 2
1002 Lausanne

Pétition adressée au Conseil Communal et à la Municipalité de Lausanne pour la préservation de l'ensemble architectural exceptionnel des Fauconnières 5 et du caractère particulier du chemin des Fauconnières.

⚠ Les Fauconnières sont en danger ⚠

🌳 Protégeons un poumon vert au cœur du quartier de Chailly, axe de mobilité douce pour ses habitant·e·s, passage reconnu et avéré pour la faune, ainsi qu'un immeuble emblématique du quartier et son jardin.

Plusieurs projets immobiliers densifient déjà la zone Virgile-Rossel, Clamadour et Fauconnières. Deux nouveaux projets, sur la parcelle de Clamadour 2 et Fauconnières 5, risquent de dénaturer le chemin des Fauconnières et l'ensemble remarquable des deux immeubles historiques n° 5 et 7.

Il est urgent de protéger la faune et la flore des environs, car contrairement aux profits des investisseurs·euse·s, la nature n'a pas de prix !



Vue depuis Victor-Ruffy vers Fauconnières 5

Cher·ère lecteur·trice,

Le chemin des Fauconnières est une des traverses empruntée quotidiennement par de nombreux·ses piéton·ne·s et cyclistes de Chailly et environs ; à ce titre, il remplit diverses fonctions : transit Chailly-M2, transit Chailly-CHUV pour les patient·e·s, leurs familles et les employé·e·s logeant dans les bâtiments, enfants se rendant à l'école ou à la Maison de quartier, possibilité de rejoindre les arrêts de bus 6 « Virgile-Rossel » et 7 « Fauconnières », trajets vers les commerces de Chailly, promenades récréatives des garderies et des personnes recherchant un chemin plat et bucolique, havre de verdure dans un environnement très construit. Même s'il s'agit d'un chemin privé, il représente un grand bienfait pour la communauté et fait partie intégrante du caractère de ce quartier.

Des constructions menacent ce chemin, notamment la portion aboutissant sur Victor-Ruffly. Actuellement, il est bordé de végétation qui apporte verdure et fraîcheur sur ce secteur. Si ces constructions sont autorisées, les caractéristiques de ce chemin seront complètement modifiées, puisque deux façades le longeront : il passera d'un chemin à une rue, avec de nouveaux stationnements et sorties de véhicules depuis la propriété Clamadour 2.

La parcelle de Fauconnières 5 comprend actuellement un immeuble d'habitation, ainsi que sa dépendance dans le jardin arrière (buanderie). Ces édifices ont été construits en 1907-1908 par le célèbre architecte lausannois Georges Épitaux - auteur entre autres des Galeries Saint-François, de l'ancien Innovation (Globe), de l'hôpital Nestlé au CHUV, ou encore du Bureau International du Travail à Genève (OMC). Le bâtiment n° 7, réalisé par le même architecte, complète cet ensemble exceptionnel. Ces immeubles figurent au recensement architectural en note 2 (objet d'importance cantonale), sont inscrits à l'inventaire cantonal et mentionnés comme « remarquables immeubles locatifs » dans l'inventaire fédéral (ISOS – Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse), la dépendance est recensée en note 3 (objet d'intérêt local).

Ces trois constructions, réparties de part et d'autre du chemin des Fauconnières, dans leur environnement verdoyant, forment un ensemble cohérent, harmonieux et authentique que le nouveau bâtiment en projet détruit. La hauteur du nouvel immeuble, son insertion dans le site, sa proximité et ses aménagements portent préjudice aux abords de ces bâtiments historiques et dévalorisent le patrimoine existant. Cette implantation viendrait également rompre tout lien visuel et fonctionnel qui unit historiquement l'immeuble principal à sa dépendance. Ne s'inscrivant plus dans un contexte qui l'intègre, elle risque d'être détruite par négligence.

De plus, ce projet ne respecte pas l'objectif de sauvegarde ISOS du périmètre qui préconise la sauvegarde du caractère. Cette construction nouvelle, la typologie de ses façades et sa construction en attique sont étrangers aux bâtiments environnants.

À cela s'ajoute le passage de la faune sauvage qui circule par ces lieux pour relier la Vuachère de part et d'autre du Pont-de-Chailly. En détruisant les espaces verts de ce secteur, le passage de la faune sauvage sera perturbé.

Nous demandons donc que les mesures soient prises pour protéger les abords de ces bâtiments historiques, d'adresser une demande de classement de ces immeubles et de leurs jardins comme monuments historiques au canton et de compléter rapidement le recensement. Nous demandons la préservation des caractéristiques du chemin des Fauconnières et ses espaces verts, déjà actuellement en pleine densification, et la préservation du passage de la faune sauvage par le refus de ce permis de construire et de celui de Clamadour 2.

En vous priant de réserver un accueil favorable aux demandes des signataires de cette pétition, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pétition adressée au Conseil Communal et à la Municipalité de Lausanne pour la préservation de l'ensemble architectural exceptionnel du chemin des Fauconnières 5 et du caractère particulier du chemin des Fauconnières.

Nom	Prénom	Adresse	N° Tel	Mail (option)	Signature
-----	--------	---------	--------	---------------	-----------